

ECOLE PRIVEE SAINTE ELISABETH

INFORMATIONS CONCERNANT LES BLOUSES ET LA DEMI-PENSION MATERNELLES ET PRIMAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

BLOUSES

Merci de noter que la blouse d'uniforme est obligatoire du **CP au CM2** (marquée au nom de l'élève).

Les informations pour la commande des blouses sont disponibles sur le site de l'établissement.

Les élèves possédant une blouse d'uniforme doivent l'apporter le jour de la rentrée.

RAPPEL : Une tenue de couleur sobre est obligatoire du **CP au CM2**.

DEMI-PENSION MATERNELLES ET PRIMAIRES

La demi-pension du 1^{er} trimestre devra être réglée avant le **6 septembre 2017**, soit dans nos bureaux aux dates indiquées ci-dessous, soit par courrier en précisant « Administration » et en indiquant le nom et la classe de l'élève (sauf ceux qui ont opté pour le prélèvement).

Mercredi 30 août 2017	de 9 h à 12 h 30
Jeudi 31 août 2017	de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi 1^{er} septembre 2017	de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le prix de la demi-pension, pour le 1^{er} trimestre (du 1^{er} septembre au 22 décembre 2017 inclus) est de : **300 euros pour 4 jours**. Si moins de 4 jours, s'adresser à l'administration.

A partir du CE1, chaque élève sera appelé et aura sa carte avant l'entrée au self. **Il devra en prendre grand soin tout au long de l'année scolaire.**

Toute perte ou détérioration rendant la **carte inutilisable sera facturée 5 €** dès le premier incident et **10 € au delà**.

Il est indispensable de **préciser les jours exacts** de déjeuner à la cantine. Les jours sont déterminés pour le trimestre et ne sont pas interchangeables.

Nota : pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, les informations concernant le paiement de la demi-pension seront communiquées ultérieurement sur le site.